

CREDOC  
BIBLIOTHÈQUE

**CREDOC**

---

**ASPIRATIONS des PETITS INDEPENDANTS**

**en MATIERE de RETRAITE**

**Sou1975-2519**

Aspirations des petits  
indépendants en matière de  
retraite / B. et G. Zarca. (1975).



**1975**

CREDOC•Bibliothèque



ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION  
10, BOULEVARD DE LA GARE 75634 PARIS CEDEX 13 TEL. : 707-97-59

CREDOC  
BIBLIOTHÈQUE

R537

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION  
(C.R.E.D.O.C.)

## ASPIRATIONS des PETITS INDEPENDANTS

en MATIERE de RETRAITE

par B. et G. ZARCA

1 9 7 5



Recherche effectuée pour le compte de l'ORGANIC et de la CANCAVA.

## Avertissement

Le contenu de ce rapport n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

## S O M M A I R E

INTRODUCTION .....	1
I - Le problème de l'information .....	5
II - Les difficultés des régimes de retraite des travailleurs indépendants : quelles solutions ? .....	15
III - Répartition ou capitalisation : quel régime de retraite complémentaire ? .....	26
IV - Les attributions annexes d'un régime de retraite .....	41
V - L'âge et les conditions de passage à la retraite .....	49
CONCLUSION .....	63

## INTRODUCTION

La première enquête, par entretiens semi-directifs, que nous avons conduite, en 1974, auprès des adhérents à la CANCAVA et à l'ORGANIC, nous avait permis de situer, et de différencier entre eux, les petits indépendants ; de montrer, aussi, comment le problème de la préparation financière de la retraite s'insérait, en ce qui les concernait, dans une stratégie professionnelle et familiale globale.

Compte tenu de ces résultats, nous souhaitons proposer aux enquêtés différents scénarios de préparation financière de la retraite pour les amener à les critiquer et à opérer des choix afin qu'une offre réelle leur fût faite qui tînt compte de leurs problèmes et de leurs aspirations.

Cette perspective d'enquête, qui eût nécessité d'utiliser une procédure quasi-expérimentale, a dû être abandonnée pour deux raisons convergentes. La première est qu'il eût alors fallu que les personnes interrogées nous consacrent une fraction de leur temps qu'elles auraient, pour la plupart d'entre elles, considérée être trop importante, compte tenu de leurs contraintes de travail. L'échec eût été certain si l'on en juge par les difficultés que nous avons rencontrées lors de l'enquête 1974, au cours de laquelle, outre de nombreux refus de répondre, il nous fut signifié combien le temps d'un artisan ou d'un commerçant était précieux.

Il nous a donc paru plus sage de ne point insister, d'autant plus sereinement que les tentatives de contact épistolaire avec les enquêtés de 1974, afin de leur demander un nouvel entretien, nous ont vite prouvé qu'une proportion non négligeable d'entre eux étaient sortis du champ de notre échantillon, du fait de leur mobilité géographique ou de leur mobilité sociale. Cette mouvance

de la population étudiée nous a ainsi obligés à effectuer un nouvel échantillonnage. Dans ces conditions, et cela constitue la seconde raison de l'abandon de la procédure à laquelle nous songions, il n'était pas possible de recueillir auprès de nouvelles personnes enquêtées des informations nombreuses sur le problème de la retraite aussi bien que des informations sur leur situation et sur leur comportement, alors que nous possédions déjà ces dernières informations, en ce qui concernait les enquêtés de 1974.

Nous avons donc opté pour une enquête par questionnaire classique. Nous avons proposé aux enquêtés de choisir entre différentes solutions esquissées pour une série de problèmes concernant la retraite. Cela nous a permis d'estimer la fréquence des différents types de choix ; mais nous n'avons pas toujours pu étudier les raisons de ces choix ni analyser systématiquement les associations existant entre ces derniers. Cependant, le lecteur de ce rapport en apercevra très vite la cohérence.

Nous avons retenu pour l'analyse quatre variables qui sont importantes et pertinentes du point de vue de la pratique de ceux dont le rôle est de proposer des solutions aux problèmes des intéressés. Ces quatre variables sont les suivantes :

- . l'appartenance à la CANCAVA ou à l'ORGANIC, laquelle ne permet pas forcément de distinguer des groupes sociaux homogènes mais est très utile du point de vue des décideurs ;
- . le niveau de revenu en 1974 (inférieur ou supérieur à 30 000NF par an) ;
- . l'âge (inférieur à 45 ans, de 45 à 54 ans, 55 ans et plus) qui est un indicateur de l'étape du cycle familial et professionnel qu'a atteinte l'individu ;
- . enfin, la localisation géographique (Région Parisienne / Dordogne) qui permet d'opposer des rythmes de vie et des situations économiques globales différentes.

La composition de l'échantillon des personnes enquêtées, selon les trois derniers critères, est donnée dans le tableau n° 1, page 3. Seuls les critères d'appartenance à un régime, d'âge, et de localisation géographique, ont été retenus pour sa stratification a priori, encore que les aléas de l'enquête (absence, refus de répondre, etc...) font que la stratification obtenue ne correspond pas exactement à celle que nous nous étions fixée : par exemple, la proportion d'enquêtés est légèrement plus forte en province que dans la région parisienne alors que nous avions prévu des proportions égales.

Evidemment, l'échantillon global n'est pas représentatif de l'ensemble des adhérents à l'ORGANIC et à la CANCAVA. D'ailleurs, seules certaines professions étaient représentées : professions du bâtiment, du textile et de l'habillement pour la CANCAVA, professions du bâtiment, de l'automobile et de la boulangerie pour l'ORGANIC. Aussi, les moyennes générales n'ont-elles pas de signification par elles-mêmes, s'il apparaît des différences entre les catégories qui constituent l'échantillon. Mais l'important n'est-il pas de reconnaître ce qui demeure constant ou présente peu de variabilité selon les catégories, et ce qui, au contraire, dépend de facteurs socio-économiques dont le revenu, l'âge, la localisation géographique, ne sont que des indicateurs facilement accessibles par voie d'enquête<sup>(1)</sup>.

#### REPARTITION DE L'ECHANTILLON

(% en ligne)

##### Selon l'âge

moins de 45 ans	de 45 à 54 ans	55 ans et plus	TOTAL
35	30	35	100
<u>Selon le revenu annuel en 1974</u>			
moins de 30 000NF	plus de 30 000NF	non déclaré	TOTAL
49	44	7	100
<u>Selon la localisation géographique</u>			
Région Parisienne	Dordogne	TOTAL	
40	60	100	

Tableau 1

(1) Pour ce qui est du revenu, il n'est bien évidemment facile que d'opérer des classifications grossières, mais cependant très pertinentes. Il vaut mieux renoncer à cerner un revenu "exact" lorsqu'il s'agit d'un bénéfice forfaitaire.



## I - LE PROBLEME DE L'INFORMATION

Depuis quelques années, sous l'influence des syndicats et des différents mouvements professionnels, les petits indépendants se sont mobilisés sur un certain nombre de revendications dont, en particulier, celles qui ont trait à la sécurité sociale et, parmi celles-ci, celles qui concernent la retraite.

Dans leur quasi-totalité, les petits indépendants sont aujourd'hui conscients du déséquilibre démographique de leurs régimes de retraite et des difficultés qui en résultent. Cependant, la complexité de la législation en matière de retraite, ses changements fréquents, font que la majorité d'entre eux sont placés devant une information qu'ils ont d'autant plus de difficulté à assimiler qu'ils possèdent un capital culturel plus faible.

Il est important, pour les institutions habilitées à diffuser de l'information sur ces problèmes, de prendre conscience des difficultés avec lesquelles celles-ci sont reçues. Aussi, avons-nous posé aux enquêtés quelques questions qui permettent de se rendre compte de l'impact de l'information écrite, diffusée par le canal des revues spécialisées ; et d'apprécier les aspirations des petits indépendants en matière d'information.

La quasi-totalité des enquêtés déclare recevoir de telles informations écrites (98%). Mais ils ne sont pas tous aussi prompts à les lire. Si aucune différence n'apparaît entre les adhérents à l'ORGANIC et les adhérents à la CANCAVA, on peut remarquer sans surprise que les personnes jeunes lisent moins souvent ces informations avec attention. Il en est de même pour les personnes relativement aisées. Enfin, la province semble moins motivée que la région parisienne à une telle lecture (voir tableau 2, p. 6).

On peut avancer que 40% environ des petits indépendants lisent sérieusement ces informations. Cependant, moins nombreux sont ceux qui trouvent celles-ci faciles à comprendre. Les différences sont alors principalement liées à l'âge et au revenu, lequel reflète, en partie, le capital culturel. En effet, les personnes jeunes et les personnes âgées ont plus de difficultés à comprendre ces informations que les personnes d'âge mûr : les premières parce qu'elles sont peu motivées et ne font pas de gros efforts d'attention, les secondes parce

REPARTITION DES ENQUETES SELON LEUR COMPORTEMENT  
FACE A LA DOCUMENTATION ECRITE RECUE DES CAISSES DE RETRAITE  
(% en ligne)

	Lit attentivement ces journaux	Y jette un vague coup d'œil	Ne les lit pas du tout (1)	N'en reçoit jamais	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	49	27	21	3	100
de 45 à 54 ans	50	29	21	-	100
moins de 45 ans	18	56	24	2	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	42	35	21	2	100
CANCAVA	35	40	23	2	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	47	24	27	2	100
plus de 30 000NF	23	53	21	2	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	41	49	5	5	100
Dordogne	36	31	33	0	100

Tableau 2

(1) La comparaison avec les chiffres du tableau 3 montre que cette abstention est très souvent due aux difficultés de compréhension.

REPARTITION DES ENQUETES SELON LA MANIERE DONT ILS PERCOIVENT  
LA DOCUMENTATION ECRITE RECUE DES CAISSES DE RETRAITE  
(% en ligne)

	La documentation écrite .....				TOTAL
	Est facile à comprendre	Est difficile à comprendre	Est incompréhensible	Ne lit pas la documentation (1)	
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	27	55	12	6	100
de 45 à 54 ans	43	39	14	4	100
moins de 45 ans	21	53	21	5	100
<u>RÉGIME</u>					
ORGANIC	24	51	20	5	100
CANCAVA	34	48	12	6	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	24	47	22	7	100
plus de 30 000NF	28	56	12	4	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	41	39	10	10	100
Dordogne	22	57	19	2	100

Tableau 3

(1) Réponse spontanée des enquêtés.

qu'elles ont de réelles difficultés de compréhension. Les personnes relativement aisées ont moins de difficultés que les autres (voir tableau 3, p. 7). Cependant, il faut noter que, globalement, seule une minorité de personnes (le quart environ) n'éprouve aucune difficulté à lire ces informations.

Il y a donc là très certainement un problème : l'information "passe mal". Il est d'ailleurs significatif que, malgré la prise de conscience du déséquilibre démographique des régimes de retraite, lequel n'est problématique que parce que ces régimes sont fondés sur la répartition, il existe quand même une petite minorité d'enquêtés qui ne sait pas quelle est la nature de son régime, ou même, qui croit que ce dernier est fondé sur la capitalisation. Les chiffres du tableau 4 indiquent ces faits. Ils ont été obtenus en posant aux enquêtés une question sur la nature de leur régime après qu'on leur eut expliqué simplement en quoi consistaient, la répartition, d'une part, la capitalisation, de l'autre. Nous reproduisons ci-dessous l'explication qui leur était donnée, lors de l'enquête :

*"La répartition consiste en ce que les actifs paient des cotisations au régime d'assurance vieillesse, avec lesquelles celui-ci paie les pensions des retraités.*

*Lorsqu'ils seront eux-mêmes retraités, les actifs d'aujourd'hui recevront une pension qui leur sera versée, grâce aux cotisations que paieront les actifs d'alors. On dit qu'il y a solidarité entre les générations successives.*

*Par contre, la capitalisation consiste en ce que l'argent des cotisations payées par les actifs n'est pas reversé aux retraités, mais est placé. Chaque actif accumule donc un capital qui peut fructifier et qui lui sera versé, lorsqu'il prendra sa retraite, sous forme de rente".*

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS PENSENT  
QUE LEUR REGIME DE RETRAITE ACTUEL EST FONDE  
SUR LA REPARTITION OU SUR LA CAPITALISATION  
(% en ligne)

	Régime fondé sur la répartition	Régime fondé sur la capitalisation	Ne sait pas	TOTAL
ORGANIC	91	2	7	100
CANCAVA	80	8	12	100

Tableau 4

Les petits indépendants sont donc imparfaitement informés sur une question pourtant fondamentale. Mais ils le sont aussi sur d'autres questions qui font pourtant l'objet de revendications de nombreux syndicats. Ainsi, par exemple, à la question de savoir si leur régime de retraite était assorti d'un régime invalidité-décès - ce qui était effectivement le cas, à la date de l'enquête, pour la CANCAVA et l'ORGANIC (bien que depuis beaucoup moins longtemps pour ce dernier) - : 25% des adhérents à la CANCAVA et 41% des adhérents à l'ORGANIC répondent de façon erronée, ou ne savent pas répondre. Il est intéressant de noter que les enquêtés âgés semblent mieux informés que les enquêtés jeunes ; sans doute se sentent-ils plus concernés par ce problème. De même, les personnes aux revenus modestes semblent mieux informées que les personnes aux revenus élevés. Cette différence semble recouper celle existant entre la CANCAVA et l'ORGANIC, et qui s'explique par la nécessité d'un délai avant que l'information ne parvienne aux intéressés (voir tableau 5, p. 10).

Malgré ces difficultés, il est indéniable que les petits indépendants se sentent, en général, concernés par les informations qu'ils reçoivent par écrit. Seule, une minorité affirme ne pas l'être : ceux qui en font partie cotisent parce qu'il le faut bien, mais ont opté pour une stratégie de préparation individuelle de leur retraite ; ou bien encore, s'ils sont jeunes, ne pensent pas pour le moment à ce problème, lequel ne constitue pas pour eux un souci majeur.

Certes, les petits indépendants sont d'autant plus intéressés par le problème de la retraite que leur âge les en rapproche, encore que les plus vieux d'entre eux soient, parfois, un peu résignés, ou indifférents dans la mesure où ils ont été prévoyants. Mais, en dehors de ce critère fondamental qu'est l'âge, il ne semble pas y avoir d'autre facteur qui rendrait compte des variations de leur attitude, si ce n'est leur localisation géographique : les Parisiens sont moins concernés que les provinciaux. On notera, en particulier, qu'il n'y a pas de différence entre les adhérents à l'ORGANIC et les adhérents à la CANCAVA (voir tableau 6, p. 11).

Pour savoir comment les petits indépendants désirent recevoir des informations sur le thème de la retraite, nous avons proposé aux enquêtés de choisir entre différents canaux d'information.

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS PENSENT  
 QUE LEUR REGIME DE RETRAITE ACTUEL  
 EST ASSORTI D'UN REGIME INVALIDITE-DECES OU PAS  
 (% en ligne)

	OUI, il est assorti d'un régime invalidité-décès	NON, il n'est pas assorti d'un régime invalidité décès	Ne sait pas	TOTAL
<u>AGE</u>				
55 ans et plus	79	12	9	100
de 45 à 54 ans	75	14	11	100
moins de 45 ans	50	29	21	100
<u>REGIME</u>				
ORGANIC	59	23	18	100
CANCAVA	75	16	10	100
<u>REVENU ANNUEL</u>				
moins de 30 000NF	77	13	10	100
plus de 30 000NF	57	26	17	100
<u>LOCALISATION</u>				
Région Parisienne	68	22	10	100
Dordogne	67	17	16	100

Tableau 5

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS SE SENTENT OU NON CONCERNES  
 PAR LES INFORMATIONS ECRITES RECUES DE LEUR CAISSE DE RETRAITE  
 (% en ligne)

	Oui, se sent beaucoup concerné	Oui, se sent un peu concerné	Non, ne se sent pas du tout concerné	Non déclaré	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	48	30	18	4	100
de 45 à 54 ans	54	32	14	-	100
moins de 45 ans	32	47	18	3	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	45	34	18	3	100
CANCAVA	43	39	16	2	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	42	40	16	2	100
plus de 30 000NF	47	33	19	1	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	35	43	16	5	100
Dordogne	50	33	17	-	100

Tableau 6

Les canaux préférés sont, en moyenne, et dans l'ordre, les suivants :

- . la revue spécialisée,
- . la visite d'un assistant social,
- . le déplacement à la caisse de retraite.

Les enquêtés ne semblent pas intéressés par des programmes spécialisés de radio ou de télévision, sans doute parce que radio et télévision sont, pour eux, associées aux loisirs. Ils ne croient pas non plus que l'on puisse s'expliquer par téléphone ou par échange de lettres.

Il semble que la lecture d'une revue suffise dans un premier temps ; mais que la communication orale devient nécessaire dans un second temps - lorsqu'approche l'âge de la retraite - c'est bien ce qu'indiquent les variations de la répartition des réponses selon l'âge.

On notera encore que la communication orale est plus souvent souhaitée par les personnes à faible capital culturel : en particulier, les enquêtés à faibles revenus, et les adhérents à la CANCAVA ; par contre, il n'y a pratiquement pas de différence entre la Dordogne et la région parisienne (voir tableau 7, p. 13).

Ces résultats confirment les hypothèses que nous émettions en conclusion de notre premier rapport. Les petits indépendants modestes, peu instruits, ont besoin d'une information orale ; et l'idée que celle-ci soit faite par un assistant social, qui assumerait simultanément le rôle de conseiller technique, nous semble valable. Les plus aisés, les plus instruits, savent, en général, "conduire leur barque" et sont, d'ailleurs, souvent très bien informés sur les possibilités de préparation de la retraite : ils connaissent l'offre du marché et les avantages comparés des différentes formes d'épargne. Nul doute alors que l'information doive revêtir des formes adaptées aux différentes couches des petits indépendants, dont l'ensemble apparaît finalement très hétérogène.

En particulier, une différence est à faire entre les adhérents à la CANCAVA, artisans et donc travailleurs manuels, et les adhérents à l'ORGANIC, sans doute un peu plus aisés en moyenne, et disposant, sans doute, d'un capital culturel plus important.

REPARTITION DES ENQUETES SELON LEUR PREFERENCE  
EN MATIERE D'INFORMATION SUR LES PROBLEMES DE RETRAITE  
(% en ligne)

	Préfère .....							TOTAL
	Recevoir un journal une brochure	Recevoir une réponse écrite à une lettre	Aller se renseigner à la caisse	Téléphoner à la caisse	Recevoir la visite d'un assistant social	Suivre des programmes spéciaux à la radio ou à la TV	Informations inutiles	
<u>AGE</u>								
55 ans et plus	19	9	22	3	41	6	-	100
de 45 à 54 ans	51	-	21	-	21	-	7	100
moins de 45 ans	39	-	12	3	33	3	10	100
<u>REGIME</u>								
ORGANIC	40	2	11	4	36	-	7	100
CANCAVA	33	4	24	-	27	6	6	100
<u>REVENU ANNUEL</u>								
moins de 30 000NF	29	7	22	2	33	4	2	100
plus de 30 000NF	41	-	17	2	33	-	7	100
<u>LOCALISATION</u>								
Région Parisienne	35	-	16	3	35	3	8	100
Dordogne	37	5	19	2	29	3	5	100

Tableau 7



## II - LES DIFFICULTES DES REGIMES DE RETRAITE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS : QUELLES SOLUTIONS ?

Pour la quasi-totalité des petits indépendants, leur régime de retraite fait problème. S'ils sont conscients du déséquilibre démographique de leur régime, ils peuvent cependant penser, de façon plus ou moins confuse, que celui-ci est mal géré, que certains "*en profitent*" qui n'avaient pas payé de cotisations, etc... Par exemple, la comparaison avec le régime général révèle que, parmi les personnes qui ont une idée sur la question, nombreuses sont celles qui pensent que le coût de la gestion de leur régime de retraite est beaucoup plus, ou un peu plus, élevé que celui de la gestion du régime général des salariés. Les opinions, difficilement fondées sur un critère objectif, en ce cas, puisqu'il faudrait lire avec attention les rapports annuels d'activité des différents régimes pour leur trouver un fondement factuel, sont plus souvent exprimées par les adhérents à la CANCAVA, par ceux des enquêtés dont les revenus sont les moins élevés ou qui résident en province (voir tableau 8, p. 16).

La première réaction des enquêtés à l'égard de leur régime de retraite est souvent négative. Nous leur avons posé, au début de l'entretien, la question suivante :

*"Etes-vous d'accord avec l'opinion suivante : on devrait supprimer tous les régimes obligatoires de retraite, chacun étant alors libre de préparer sa retraite comme il l'entend ?"*

Il est significatif qu'un pourcentage non négligeable de personnes enquêtées ont répondu être d'accord avec cette opinion (voir tableau 9, p. 17) : les jeunes plus que les vieux, les hauts revenus plus que les bas revenus, la région parisienne plus que la province, les adhérents à la CANCAVA plus que les adhérents à l'ORGANIC.

Cela révèle un certain individualisme encore tenace de la part des personnes aisées qui pensent pouvoir préparer elles-mêmes leur retraite ; cela révèle aussi les difficultés d'installation d'un jeune travailleur indépendant qui préférerait, dans un premier temps, investir dans son entreprise ou, parfois même, pouvoir "tenir" jusqu'à ce que soit franchi un premier cap difficile, se réservant d'épargner ensuite pour ses vieux jours.

## REPARTITION DES ENQUETES SELON LA REPONSE A LA QUESTION :

"D'après vous, le pourcentage de frais de gestion est-il plus élevé dans les caisses de retraite du régime des indépendants, ou dans celui des salariés" ?  
(% en ligne)

	% beaucoup plus élevé chez les indépendants	% un peu plus élevé chez les indépendants	% du même ordre	% un peu plus élevé chez les salariés	% beaucoup plus élevé chez les salariés	Ne sait pas	TOTAL
<u>AGE</u>							
55 ans et plus	6	9	22	6	9	48	100
de 45 à 54 ans	14	18	18	7	7	36	100
moins de 45 ans	12	12	18	12	6	41	100
<u>REGIME</u>							
ORGANIC	9	14	14	9	5	50	100
CANCAVA	12	12	23	8	10	35	100
<u>REVENU ANNUEL</u>							
moins de 30 000NF	13	17	19	8	6	37	100
plus de 30 000NF	8,5	8,5	19	8,5	8,5	47	100
<u>LOCALISATION</u>							
Région Parisienne	14	11	11	5	8	51	100
Dordogne	9	14	24	10	7	36	100

Tableau 8

## REPARTITION DES ENQUETES SELON LEUR REPONSE A L'OPINION SUIVANTE :

"On devrait supprimer tous les régimes obligatoires de retraite, chacun étant alors libre de préparer sa retraite comme il l'entend".

(% en ligne)

	D'accord	Pas d'accord	Non réponse	TOTAL
<u>AGE</u>				
55 ans et plus	21	76	3	100
de 45 à 54 ans	29	71	-	100
moins de 45 ans	35	65	-	100
<u>REGIME</u>				
ORGANIC	23	75	2	100
CANCAVA	33	67	-	100
<u>REVENU ANNUEL</u>				
moins de 30 000NF	24	74	2	100
plus de 30 000NF	33	67	-	100
<u>LOCALISATION</u>				
Région Parisienne	32	65	3	100
Dordogne	26	74	-	100

Tableau 9

Cependant, l'idée d'institutionnalisation de la préparation de la retraite a fait son chemin : une grande majorité l'approuve. La revendication porte plutôt sur l'alignement des régimes des indépendants sur celui du régime des salariés, voire d'une fusion avec ce régime - on sait que la question de l'harmonisation des régimes de retraite est à l'ordre du jour.

Aussi avons-nous proposé aux enquêtés de choisir entre quatre solutions au problème de leur retraite. Nous leur avons demandé, d'une part, laquelle de ces quatre solutions ils préféreraient voir se réaliser, et, d'autre part, laquelle leur semblerait la plus réaliste aujourd'hui.

L'une de ces quatre solutions était la suppression de leur régime de retraite. Il est intéressant de noter que lorsque cette solution est proposée, au milieu d'autres plus positives, elle ne recueille pas les suffrages de tous ceux dont la première réaction avait été un rejet pur et simple des régimes de retraite obligatoires.

En effet, la comparaison entre les chiffres du tableau 9 (p. 17) et ceux du tableau 10 (p. 19) montre que les suffrages allant à la suppression des régimes de retraite passent alors de 23% à 9% pour les adhérents à l'ORGANIC, et, de façon plus significative encore, de 33% à 6% pour les adhérents à la CANCAVA.

La solution préférée par la grande majorité des petits indépendants est la fusion de leur régime de retraite avec celui des salariés (voir tableau 10). L'idée d'une fiscalisation totale des régimes de retraite (pension versée par l'Etat aux personnes ayant atteint 65 ans) ne recueille qu'une minorité des suffrages. Quant à l'aménagement des régimes actuels, qui resteraient autonomes, et dont le processus est d'ailleurs en cours, c'est une solution qui n'est pas retenue par l'écrasante majorité des petits indépendants.

Le tableau 10 donne aussi les variations de la distribution des préférences selon les différents critères que nous avons retenus pour classer et différencier la population étudiée. Ces variations sont très importantes : la fréquence des préférences allant au régime unique croît avec l'âge, décroît avec le revenu, est plus faible pour les adhérents à l'ORGANIC ainsi que pour les personnes résidant dans la région parisienne.

REPARTITION DES ENQUETES  
 SELON LA SOLUTION QU'ILS PREFERENT  
 EN CE QUI CONCERNE LEUR REGIME DE RETRAITE  
 (% en ligne)

	Tous les régimes existant sont conservés et aménagés pour les améliorer et les rendre plus semblables entre eux	Tous les régimes sont supprimés. L'Etat verse une pension minimum aux personnes ayant atteint 65 ans	Les régimes d'indépendants sont supprimés. Les indépendants préparent leur retraite individuellement	Tous les régimes de retraite fusionnent en un régime unique fonctionnant comme le régime des salariés	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	-	9	6	85	100
de 45 à 54 ans	-	14	4	82	100
moins de 45 ans	6	12	12	70	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	5	16	9	70	100
CANCAVA	-	8	6	86	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	-	4	11	84	100
plus de 30 000NF	5	16	5	74	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	3	13,5	13,5	70	100
Dordogne	2	10	4	84	100

Tableau 10

Telles sont les préférences des petits indépendants lorsqu'ils sont confrontés à quatre scénarios contrastés d'offre de retraite. Cependant, entre l'idéal et l'immédiatement possible il y a un hiatus dont sont conscients les enquêtés. Comme le montrent les chiffres du tableau 11, p. 21, c'est la solution la moins souvent préférée, celle d'un aménagement des régimes de retraite, qui leur paraît, le plus fréquemment, être la plus réaliste aujourd'hui, c'est-à-dire celle qu'ils sont légitimement en droit de revendiquer dans l'immédiat. Il est significatif, cependant, qu'une importante minorité d'entre eux, principalement parmi les artisans, localisés dans la région parisienne, pense que la fusion des régimes de retraite est aussi la solution la plus réaliste dès aujourd'hui.

Cela s'explique par le fait que les artisans se sentent, plus souvent que les commerçants, des travailleurs proches des salariés, et que la région parisienne est, sans doute, plus mobilisée que la province sur ces problèmes.

Le tableau 12, p. 22, donne, pour l'ensemble de l'échantillon, la répartition croisée des réponses aux questions portant, d'une part, sur la solution préférée, et, d'autre part, sur la solution jugée être la plus réaliste : les chiffres de ce tableau montrent que la majorité des enquêtés préfère la fusion tout en croyant devoir revendiquer un aménagement (une harmonisation) des régimes existant actuellement ; ils montrent aussi qu'un quart d'entre eux, environ, sont des inconditionnels de la fusion et que le dernier quart a des points de vue diversifiés sur la question.

Ce réalisme de la majorité des enquêtés montre qu'une réforme tendant à l'harmonisation des régimes de retraite, dans la mesure où elle est perçue comme telle, leur donnerait satisfaction. Le vieil individualisme laisse donc la place à l'idée d'une égalité des droits et donc à celle d'une égalité des devoirs : on ne se plaindrait pas de cotiser si l'on pouvait espérer une pension de retraite équivalente à celle d'un salarié placé dans les mêmes conditions.

Pour tendre à l'harmonisation, l'Etat a instauré une série de mesures transitoires en vue d'aider les régimes de retraite des indépendants : subventions, taxes sur les sociétés, et, plus récemment, compensation. Qu'en pensent les petits indépendants ?

REPARTITION DES ENQUETES  
 SELON LA SOLUTION QUI LEUR SEMBLE LA PLUS REALISTE  
 EN CE QUI CONCERNE LEUR REGIME DE RETRAITE  
 (% en ligne)

	Tous les régimes existant sont conservés et aménagés pour les améliorer et les rendre plus semblables entre eux	Tous les régimes sont supprimés. L'Etat verse une pension minimum aux personnes ayant atteint 65 ans	Les régimes d'indépendants sont supprimés. Les indépendants préparent leur retraite individuelle	Tous les régimes de retraite fusionnent en un régime unique fonctionnant comme le régime des salariés	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	55	9	6	30	100
de 45 à 54 ans	71	7	4	18	100
moins de 45 ans	59	6	6	29	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	70	5	7	18	100
CANCAVA	53	10	4	33	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	60	11	7	22	100
plus de 30 000NF	62	5	5	28	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	46	8	8	38	100
Dordogne	71	7	3	19	100

Tableau 11

REPARTITION CROISEE DES REPONSES DES ENQUETES  
AUX QUESTIONS PORTANT, D'UNE PART, SUR LA SOLUTION PREFEREE,  
D'AUTRE PART, SUR LA SOLUTION JUGEE ETRE LA PLUS REALISTE  
EN CE QUI CONCERNE LEUR REGIME DE RETRAITE  
(le pourcentage par case est calculé par rapport au total général)

		Solution jugée la plus réaliste				
		Solution 1	Solution 2	Solution 3	Solution 4	Ensemble
Solution préférée	Solution 1	1	0	0	1	2
	Solution 2	7	3	0	1	11
	Solution 3	2	0	4	1	7
	Solution 4	52	4	1	23	80
ENSEMBLE		62	7	5	26	100

Tableau 12

Solution 1 : On conserve tous les régimes de retraite existant ; mais on les aménage pour les améliorer et les rendre plus semblables entre eux.

Solution 2 : On supprime tous les régimes de retraite mais l'Etat verse une pension minimum aux personnes ayant atteint 65 ans (une part des impôts que l'on paie est alors affectée à cela).

Solution 3 : On supprime les régimes de retraite des indépendants ; ceux-ci préparent leur retraite individuellement, comme ils l'entendent.

Solution 4 : On fusionne tous les régimes de retraite en un régime unique fonctionnant comme le régime général des salariés.

Dans leur quasi-totalité, les petits indépendants pensent que l'Etat doit, de toute manière, intervenir pour aider leur régime de retraite à résoudre ses difficultés financières (voir tableau 13, p. 24). Ils sont cependant extrêmement divisés sur la question de savoir ce que doit être, en priorité, le mode d'intervention de l'Etat.

On peut dire qu'un tiers, en moyenne, opte pour la compensation, un tiers pour la subvention directe, un peu moins d'un tiers pour la taxation des grosses entreprises. On peut en conclure légitimement que la politique d'aides différenciées est celle qui est la mieux équilibrée, sinon du point de vue financier, du moins du point de vue de l'opinion des bénéficiaires de cette politique.

On pourra cependant remarquer qu'il existe une liaison entre l'opinion des enquêtés et leur situation objective : ainsi, par exemple, les enquêtés dont les revenus sont faibles, les artisans de la CANCAVA, les enquêtés de Dordogne optent, plus souvent, pour la taxation des grosses entreprises que ne le font les enquêtés aux revenus élevés, les adhérents à l'ORGANIC ou les enquêtés domiciliés dans la région parisienne. Il va de soi que plus la position d'un indépendant est éloignée de celle d'un gros entrepreneur, moins il s'identifie à ce dernier et, donc, moins il hésite à penser qu'on doit taxer celui-ci à son propre avantage. Ces différences reflètent la diversité des positions socio-économiques objectives existant au sein de la population des petits indépendants.

Comme il avait été souvent exprimé une attitude négative à l'égard de la gestion des régimes de retraite, lors de l'enquête que nous avons effectuée en 1974, nous avons posé, cette année, la question de savoir qui devait gérer les régimes de retraite : une petite minorité d'enquêtés n'a pas d'opinion sur la question ; un cinquième d'entre eux, environ, est pour une gestion privée (compagnies d'assurance ou mutuelles) sans tutelle de l'Etat - celui-là fait confiance au secteur privé et se méfie de la main-mise de l'Etat sur ses affaires - près d'un tiers d'entre eux préfère (et est donc satisfait par ) le mode de gestion actuel par des institutions placées sous la tutelle de l'Etat. Près de la moitié, enfin, préfère une gestion directe par l'Etat (voir tableau 14, p. 25).

Ce dernier résultat semble quelque peu paradoxal car fort peu nombreux sont les partisans d'une fiscalisation totale de la retraite. Nous pensons pouvoir l'interpréter de la manière suivante : une gestion étatique doit apparaître aux enquêtés plus intéressante, non point parce qu'ils sont de chauds partisans

REPARTITION DES ENQUETES SELON LEUR REPONSE A LA QUESTION  
CONCERNANT LA FACON DONT, A LEUR AVIS, L'ETAT DEVRAIT INTERVENIR  
POUR PALLIER AU DESEQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE DE LEUR REGIME  
(% en ligne)

	L'Etat ins- titue la compensation entre les différents régimes de retraite	L'Etat assure l'équilibre de ces régimes en les subven- tionnant	L'Etat taxe les grandes entreprises	L'Etat ne doit pas intervenir	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	39	28	33	-	100
de 45 à 54 ans	32	43	19	6	100
moins de 45 ans	33	33	31	3	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	35	42	19	4	100
CANCAVA	35	27	35	3	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	31	36	33	-	100
plus de 30 000NF	38	31	24	7	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	44	31	19	6	100
Dordogne	29	36	33	2	100

Tableau 13

de l'interventionnisme de l'Etat, mais parce qu'ils pensent que son coût serait alors financé par l'impôt et serait, de ce fait, une charge de moins à payer ! Toutefois, il est légitime de conclure que la grande majorité des enquêtés n'est pas contre un contrôle étatique de la gestion des régimes de retraite. L'idée d'une socialisation des risques a fait son chemin et, avec elle, celle d'un droit de regard de l'Etat sur ce qui n'apparaît plus qu'à une minorité comme relevant de "la vie privée".

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS PENSENT  
QUE LEUR REGIME DE RETRAITE DEVRAIT ETRE GERE .....  
(% en ligne)

	par des institutions placées sous la tutelle de l'Etat	Directement par l'Etat	par des organismes privés	Ne sait pas	TOTAL
ORGANIC	28	37	28	7	100
CANCAVA	29	51	14	6	100

Tableau 14

-----

### III - REPARTITION OU CAPITALISATION : QUEL REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE ?

La quasi-totalité des personnes enquêtées, une fois informée de ce que sont la répartition et la capitalisation, sait dire que son régime de retraite est, actuellement, un régime fondé sur la répartition.

Toutefois, comme les incidences fâcheuses du déséquilibre démographique sont logiquement liées au principe de répartition, on comprendra que la population des petits indépendants soit divisée dans son choix entre la répartition et la capitalisation. A la question de savoir sur quel principe devrait être fondé, à l'avenir, son régime de retraite, une légère majorité opte pour la répartition. Les différences, selon les différents critères de classification de la population que nous avons retenus, ne sont pas très significatives (voir tableau 15, p. 27).

Les enquêtés donnent souvent spontanément les raisons de leur choix : par la répartition, on se protège de l'inflation ; et, ajoutent quelques-uns, on est solidaire du groupe. Par la capitalisation, disent ses partisans, on résoud le problème du déséquilibre démographique ; et, ajoutent quelques autres, on paie pour soi et non pour les autres.

Le clivage entre partisans de la répartition et partisans de la capitalisation apparaît plus nettement en ce qui concerne les retraites complémentaires. En effet, si une minorité non négligeable ne se prononce pas, et que seules quelques rares personnes optent pour un régime mixte (en partie par répartition, en partie par capitalisation), la majorité des enquêtés se partage à nouveau entre ceux qui préfèrent la répartition et parmi lesquels se trouvent, plus souvent, les personnes âgées et celles qui ont de faibles revenus, et ceux qui préfèrent la capitalisation et parmi lesquels se trouvent, plus fréquemment, les personnes jeunes, celles qui sont relativement aisées, et, en particulier, les adhérents à l'ORGANIC (voir tableau 16, p. 28).

Un régime de retraite complémentaire par capitalisation conviendrait donc mieux aux adhérents de l'ORGANIC. Par contre, il est difficile de se prononcer en ce qui concerne les adhérents de la CANCAVA qui sont, sans doute, divisés entre eux, selon l'importance de leurs ressources. Le choix que

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS SOUHAITENT  
QUE LEUR REGIME D'ASSURANCE-VIEILLESSE SOIT A L'AVENIR  
UN REGIME PAR REPARTITION OU PAR CAPITALISATION  
(% en ligne)

	Régime par répartition	Régime par capitalisation	Ne sait pas	TOTAL
<u>AGE</u>				
55 ans et plus	58	42	-	100
de 45 à 54 ans	46	50	4	100
moins de 45 ans	56	44	-	100
<u>REGIME</u>				
ORGANIC	59	41	-	100
CANCAVA	49	49	2	100
<u>REVENU ANNUEL</u>				
moins de 30 000NF	53	47	-	100
plus de 30 000NF	56	44	-	100
<u>LOCALISATION</u>				
Région Parisienne	49	49	2	100
Dordogne	57	43	-	100

Tableau 15

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS SOUHAITENT  
 QUE LEUR REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, S'IL ETAIT CREE,  
 SOIT UN REGIME PAR REPARTITION, UN REGIME PAR CAPITALISATION,  
 OU UN REGIME MIXTE  
 (% en ligne)

	Régime par répartition	Régime par capitalisation	Régime mixte	Ne sait pas (1)	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	52	39	0	9	100
de 45 à 54 ans	32	54	3	11	100
moins de 45 ans	34	47	6	13	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	38	48	2	12	100
CANCAVA	42	44	4	10	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	53	38	2	7	100
plus de 30 000NF	26	56	2	16	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	30	57	8	5	100
Dordogne	45	40	0	15	100

Tableau 16

(1) ou ne veut pas répondre car est contre la création d'un régime complémentaire.

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS SOUHAITENT  
 QUE LEUR REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE  
 SOIT OBLIGATOIRE, FACULTATIF, OU NE SOIT PAS CREE  
 (% en ligne)

	Régime obligatoire	Régime facultatif	Pas de régime complémentaire	TOTAL
<u>AGE</u>				
55 ans et plus	61	24	15	100
de 45 à 54 ans	36	54	10	100
moins de 45 ans	32	56	12	100
<u>REGIME</u>				
ORGANIC	46	44	10	100
CANCAVA	42	48	10	100
<u>REVENU ANNUEL</u>				
moins de 30 000NF	40	53	7	100
plus de 30 000NF	44	35	21	100
<u>LOCALISATION</u>				
Région Parisienne	40	51	9	100
Dordogne	45	44	11	100

Tableau 17

l'institution doit faire est difficile, et il serait souhaitable d'interroger un plus grand nombre d'adhérents, voire de lancer un référendum sur le sujet.

Par ailleurs, une autre question, sur laquelle il était important que les intéressés se prononcent, a été posée aux enquêtés : *"un éventuel régime de retraite complémentaire doit-il être obligatoire, facultatif, ou même, doit-il être créé" ?*

Il est tout d'abord important de noter que seule une petite minorité d'enquêtés s'oppose à la création d'un régime de retraite complémentaire, quelle que soit la forme de celui-ci. Mis à part cette minorité, les petits indépendants semblent souhaiter que leur soient ouverts les droits des salariés. Cependant, leurs problèmes étant quand même différents de ceux de ces derniers, plus nombreux sont les enquêtés qui optent pour un régime facultatif - en particulier parmi les jeunes et ceux dont les revenus sont plutôt faibles, c'est-à-dire parmi ceux qui craignent d'augmenter le montant de leurs charges, une telle augmentation risquant fort de compromettre la situation financière de leur entreprise (voir tableau 17, p. 29).

En croisant les réponses aux questions portant sur les différentes caractéristiques qu'on souhaite voir attribuer à un éventuel régime de retraite complémentaire, on obtient les résultats donnés au tableau 18, pour l'ORGANIC et la CANCAVA. Pour tous deux, une majorité relative d'adhérents opte pour un régime facultatif par capitalisation. On peut encore constater que les partisans d'un régime mixte souhaitent que ce dernier soit facultatif, ce qui est contradictoire avec le principe même de la répartition.

PREFERENCES EN MATIERE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE  
LES DIFFERENTS CHOIX DES ADHERENTS A L'ORGANIC ET A LA CANCAVA  
(% en colonne)

Régime de retraite complémentaire...	Adhérents à l'ORGANIC	Adhérents à la CANCAVA
obligatoire et par répartition	38	42
obligatoire et par capitalisation	8	0
facultatif et par capitalisation	40	44
facultatif et mixte	2	4
facultatif et ne sait pas	2	0
ne soit pas créé	10	10
T O T A L	100	100

Tableau 18

Les partisans d'un régime de retraite complémentaire obligatoire, interrogés sur les raisons de leur choix, répondent, dans la quasi-totalité des cas (95%), que plus il y aurait d'adhérents, mieux ce régime fonctionnerait. 44% d'entre eux ajoutent que seule l'obligation de cotiser leur conviendrait car si le régime était facultatif, ils ne penseraient pas à le faire ; 41% d'entre eux disent, enfin, que l'obligation de cotiser est la condition nécessaire à la solidarité. D'autres raisons diverses sont avancées par quelques-uns d'entre eux : certains, qui ont choisi par ailleurs la répartition, notent pertinemment qu'un régime facultatif par répartition ne pourrait pas fonctionner ; certains autres, qui manquent de confiance envers leur groupe ou qui se sont fait une philosophie de la situation, avancent que personne ne paierait ses cotisations s'il n'était obligé à le faire ; d'autres, enfin, insistent pour que les règles à mettre en vigueur soient les mêmes que celles qui existent pour les salariés.

Les partisans d'un régime de retraite complémentaire facultatif donnent les raisons suivantes de leur choix : 76% d'entre eux disent que cela leur permettrait de cotiser quand ils en auraient la possibilité, alors que 24% disent qu'ils ne cotiseraient pas, mais que cela n'empêcherait pas leurs collègues de cotiser s'ils le désiraient. Ces raisons sont, elles-mêmes, explicitées de différentes manières : certains avancent le principe de la liberté de préparer sa retraite comme on l'entend. Dans le même courant d'idées, certains autres disent qu'ils travailleront, de toute manière, après 65 ans et qu'ils n'ont donc pas besoin d'épargner. D'autres encore, plus nombreux, disent qu'ils ont déjà assez de charges à payer.

Quelles qu'aient été les préférences des personnes interrogées, en matière de retraite complémentaire, nous avons placé ces personnes devant plusieurs choix dont certains présupposaient le principe de la répartition et d'autres le principe de la capitalisation. Nous analysons maintenant ces différents choix.

1°) Dans l'hypothèse d'un régime de retraite complémentaire facultatif et par capitalisation, que feraient aujourd'hui les petits indépendants s'ils avaient la possibilité de choisir le montant annuel de leurs cotisations ?

Une petite minorité ne se prononce pas ; un bon tiers ne cotiserait pas du tout : ceux qui le composent sont plus nombreux en Dordogne qu'en région parisienne, plus nombreux parmi les enquêtés âgés que parmi les enquêtés jeunes, plus nombreux parmi les personnes aux faibles revenus que parmi les personnes aisées, comme le montrent les chiffres du tableau 19, p. 33.

Une petite minorité serait prête à cotiser entre 6 000 et 8 000NF par an : cette minorité se recrute, évidemment, surtout parmi les personnes aisées, ainsi que parmi les personnes d'âge mûr qui ont résolu leurs problèmes d'installation. Les autres enquêtés se partagent entre ceux qui cotiseraient de 1 000 à 1 500NF par an et ceux qui cotiseraient de 2 000 à 4 500NF par an. Le clivage s'opère essentiellement selon le revenu des personnes interrogées : il est bien clair que l'effort consenti à la préparation de la retraite croît alors avec le montant de ce dernier.

Cependant, les réponses des enquêtés à la question précédente étaient subordonnées à la condition que *"le système leur parût intéressant"*, c'est-à-dire que leur épargne ainsi constituée et qui leur serait restituée à 65 ans, sous forme d'une rente, fût, à leurs yeux, *"rentable"*. Aussi avons-nous posé la question suivante, plus explicite, aux enquêtés de moins de 60 ans :

*"A supposer qu'on vous propose le régime de retraite complémentaire facultatif et par capitalisation suivant :*

*Pour bénéficier d'une rente annuelle, revalorisable chaque année, de 100 francs actuels, depuis l'âge de 65 ans jusqu'à votre décès, et que, éventuellement, votre conjoint survivant perçoive une rente annuelle de 75 francs depuis votre décès jusqu'au sien propre, il vous faut payer la somme suivante, déductible de votre revenu imposable, et cela en une seule fois".*

On proposait alors, selon l'âge des enquêtés :

- . 450NF si les enquêtés avaient moins de 40 ans
- . 650NF si les enquêtés avaient de 40 à 50 ans
- . 950NF si les enquêtés avaient de 50 à 59 ans

en précisant qu'il s'agissait de sommes demandées à des personnes de respectivement 35 ans, 45 ans, 55 ans, et que, de plus, selon leur propre âge, ils paieraient légèrement plus ou légèrement moins que cela.

REPARTITION DES ENQUETES SELON LE MONTANT ANNUEL  
DE COTISATION QU'ILS CHOISISSENT DANS L'HYPOTHESE  
D'UN REGIME DE RETRAITE FACULTATIF ET PAR CAPITALISATION  
LEUR PARAISSANT PAR AILLEURS "INTERESSANT"  
(% en ligne)

	Montant annuel de cotisation					TOTAL
	Ne cotise- rait pas du tout	de 1 000 à 1 500NF	de 2 000 à 4 500NF	de 6 000 à 8 000NF	Ne sait pas	
<u>AGE</u>						
55 ans et plus	49	27	15	6	3	100
de 45 à 54 ans	22	33	22	12	11	100
moins de 45 ans	26	16	42	10	6	100
<u>REGIME</u>						
ORGANIC	34	23	23	9	11	100
CANCAVA	30	32	28	8	2	100
<u>REVENU ANNUEL</u>						
moins de 30 000NF	39	35	14	7	5	100
plus de 30 000NF	26	14	41	12	7	100
<u>LOCALISATION</u>						
Région Parisienne	22	30	32	8	8	100
Dordogne	40	27	21	9	3	100

Tableau 19

La question était alors de savoir si les enquêtés trouvaient ce régime "*financièrement intéressant*" et les réponses proposées étaient les suivantes :

- . oui, il me paraît intéressant
- . non, il ne me paraît pas du tout intéressant
- . c'est à voir, je dois d'abord comparer avec l'assurance-vie
- . je ne suis pas assez compétent pour répondre, il faudrait m'expliquer la chose plus concrètement.

Le tableau 20, p. 35, donne la répartition des réponses obtenues selon les différents critères de classification retenus. On peut avancer que l'intérêt d'une telle proposition (certes approximative du point de vue du calcul actuarial) décroît avec l'âge. Les adhérents à l'ORGANIC demandent à y regarder de plus près avant de se prononcer, tandis que les adhérents à la CANCAVA affichent plus vite un refus catégorique. Cette question oppose aussi la région parisienne à la Dordogne, la première étant nettement plus intéressée que la seconde, de même qu'elle oppose les bas revenus aux hauts revenus, ces derniers acceptant, plus souvent, la proposition qui leur était faite.

Une minorité non négligeable d'adhérents à l'ORGANIC, sans doute habile au calcul économique, demande d'abord à comparer les avantages respectifs de ce "système" et de celui de l'assurance-vie - ceux-là ont d'ailleurs des revenus relativement élevés.

On peut donc avancer que, placées devant un régime de retraite complémentaire par capitalisation et facultatif, les personnes dont l'assise économique est bien assurée se décideraient en fonction d'un calcul où n'entrerait d'ailleurs pas uniquement l'idée de rendement d'un placement, mais aussi celle de la diversification des placements.

Par contre, les personnes aux revenus modestes hésiteraient beaucoup à cotiser à un tel régime, non seulement parce qu'elles ont de faibles moyens financiers, mais aussi parce que, de ce fait même, il leur est difficile de mettre en relation le coût présent et le gain futur, la préférence pour la liquidité diminuant le rendement "subjectif" de l'épargne. Comme nous l'avons déjà montré, les personnes aux revenus modestes font plus confiance à la répartition car elles espèrent bénéficier ainsi de la solidarité qui, selon elles, accompagne celle-ci et signifie un transfert des "riches" vers les "pauvres".

REPARTITION DES ENQUETES  
 SELON QUE LE REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE  
 FACULTATIF ET PAR CAPITALISATION PROPOSE<sup>(1)</sup>  
 LEUR PARAISSAIT INTERESSANT OU NON  
 (% en ligne)

	Oui, il me paraît intéressant	Non, il ne me paraît pas du tout intéressant	Je dois d'abord comparer avec l'assurance-vie	Je ne suis pas assez compétent pour répondre..... <sup>(2)</sup>	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	5	55	10	30	100
de 45 à 54 ans	25	39	7	29	100
moins de 45 ans	36	43	6	15	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	18	36	14	32	100
CANCAVA	30	52	2	16	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	19	57	2	22	100
plus de 30 000NF	23	41	15	21	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	36	32	3	29	100
Dordogne	18	54	10	18	100

Tableau 20

(1) voir page 32.

(2) ..... il faudrait m'expliquer la chose plus concrètement.

La capitalisation aurait très certainement à soutenir la concurrence de l'assurance-vie, laquelle est fondée sur des principes équivalents. Cependant, l'assurance-vie n'a pas une très bonne image parmi les petits indépendants. C'est du moins ce qu'il ressort de leurs réponses à la question de savoir ce qu'ils feraient, aujourd'hui, s'ils avaient à choisir entre souscrire une assurance-vie et cotiser à un régime de retraite complémentaire facultatif et par capitalisation.

Une majorité d'entre eux choisirait de cotiser à un tel régime. Cependant, il existe des différences selon l'âge : il est bien compréhensible que le refus d'opter pour l'une ou l'autre solution croisse avec l'âge. Cependant, l'effet d'âge est complexe car la fréquence du choix du régime complémentaire commence par croître, puis décroît avec l'âge : cela est sans doute dû au fait que les personnes d'âge mûr sont celles qui ont le plus souvent déjà souscrit un contrat d'assurance-vie.

Les différences sont moins grandes selon le revenu ou selon l'appartenance à l'ORGANIC ou à la CANCAVA. Il semblerait que les enquêtés les plus aisés optent moins souvent que les autres pour l'assurance-vie, sans doute parce qu'il est plus probable qu'ils en aient déjà une.

Enfin, la Dordogne se détermine plus clairement que la région parisienne pour le régime de retraite complémentaire par capitalisation (voir tableau 21, p. 37).

2°) Dans l'hypothèse d'un régime de retraite complémentaire obligatoire et par répartition, les petits indépendants souhaiteraient-ils cotiser au premier franc ou sur la partie de leurs revenus hors plafond Sécurité Sociale, c'est-à-dire sur ce qu'on appelle la tranche B ?

Nous leur avons posé la question et leurs réponses montrent que leurs préférences vont, en général, à la cotisation au premier franc.

Cependant, si les différences sont faibles - voire non-significatives - selon l'âge et selon l'appartenance à l'ORGANIC ou à la CANCAVA, une très nette coupure s'opère selon le revenu et, plus encore, selon la localisation en Dordogne ou en région parisienne.

REPARTITION DES ENQUETES SELON LEUR PREFERENCE  
ENTRE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE-VIE OU COTISER A  
UN REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE FACULTATIF ET PAR CAPITALISATION  
(% en ligne)

	Préfère une assurance-vie	Préfère un régime complémentaire	Ni l'un ni l'autre	Ne sait pas	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	18	46	33	3	100
de 45 à 54 ans	3	64	29	4	100
moins de 45 ans	28	53	13	6	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	12	55	29	4	100
CANCAVA	22	54	20	4	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	23	52	23	2	100
plus de 30 000NF	12	56	27	5	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	19	44	25	12	100
Dordogne	14	62	24	0	100

Tableau 21

Les enquêtés de faibles revenus optent, nettement plus souvent que les autres, pour la règle de cotisation au premier franc, exprimant ainsi leur volonté de pouvoir participer à un tel régime si celui-ci était créé.

Plus curieuse est la différence entre la région parisienne et la Dordogne. Une majorité de Parisiens (51%) opte pour une cotisation sur la tranche B uniquement, alors qu'il en est ainsi pour 9% seulement des enquêtés de province. On peut, peut-être, expliquer cela par la plus grande sensibilisation des Parisiens au régime de retraite complémentaire des cadres, lesquels cotisent sur la tranche B (voir tableau 22, p. 39).

Dans l'hypothèse d'un régime complémentaire obligatoire et par répartition avec cotisation au premier franc, que feraient les petits indépendants s'ils avaient encore le choix du taux de cotisation ? Nous leur avons posé cette question, en précisant bien que ces cotisations s'ajouteraient à celles qu'ils paient déjà à leur régime de retraite de base : une minorité d'entre eux ne sait pas répondre à cette question. Cette minorité comprend aussi bien des personnes qui ne se prononcent pas car elles voudraient se déterminer après réflexion (ce que, il faut bien le dire, la situation d'enquête ne permet que très imparfaitement), que des personnes qui expriment, par leur abstention, leur refus d'une telle hypothèse.

Rares sont les personnes qui choisiraient de cotiser à 6 ou à 8% de leur revenu. La grande majorité des enquêtés choisit de cotiser à 2 ou à 4% : le choix du taux de 4% est plus fréquent parmi les adhérents à l'ORGANIC, parmi ceux dont les revenus sont élevés, parmi les personnes d'âge mûr, enfin, parmi les personnes résidant dans la région parisienne. Ces résultats sont cohérents avec tous ceux que nous avons déjà exposés (voir tableau 23, p. 40). Ils montrent qu'au cas où un régime complémentaire par répartition et obligatoire serait créé, le taux de cotisation de 2% sur le revenu global serait accepté comme taux de base, des cotisations facultatives pouvant exister. Par contre, il est certain qu'un taux de cotisation de 4%, s'il était obligatoire, serait difficilement accepté par une minorité importante de petits indépendants modestes.

Une décision sur ce point serait sans doute difficile et nous serions tenté de recommander une certaine souplesse : par exemple, une progressivité du taux de cotisation obligatoire avec l'ancienneté de l'installation, des taux de cotisation obligatoire différents selon qu'ils correspondent à des revenus sous plafond ou hors plafond Sécurité Sociale.

REPARTITION DES ENQUETES SELON LEUR PREFERENCE ENTRE  
COTISER AU "PREMIER FRANC" ET COTISER SUR LA "TRANCHE B"  
DANS LE CAS D'UN REGIME COMPLEMENTAIRE PAR REPARTITION  
(% en ligne)

	Cotisation au "premier franc"	Cotisation sur la "tranche B"	Ne sait pas	TOTAL
<u>AGE</u>				
55 ans et plus	70	18	12	100
de 45 à 54 ans	54	32	14	100
moins de 45 ans	71	26	3	100
<u>REGIME</u>				
ORGANIC	63	26	11	100
CANCAVA	67	25	7	100
<u>REVENU ANNUEL</u>				
moins de 30 000NF	80	13	7	100
plus de 30 000NF	56	30	14	100
<u>LOCALISATION</u>				
Région Parisienne	35	51	14	100
Dordogne	84	9	7	100

Tableau 22

REPARTITION DES ENQUETES  
 SELON LE TAUX DE COTISATION AU "PREMIER FRANC" CHOISI  
 DANS LE CAS D'UN REGIME COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE  
 ET PAR REPARTITION  
 (% en ligne)

	2%	4%	6%	8%	Ne sait pas	TOTAL
<u>AGE</u>						
55 ans et plus	52	24	0	0	24	100
de 45 à 54 ans	22	52	4	4	18	100
moins de 45 ans	32	39	10	3	16	100
<u>REGIME</u>						
ORGANIC	24	42	0	5	29	100
CANCAVA	48	33	9	0	10	100
<u>REVENU ANNUEL</u>						
moins de 30 000NF	45	33	2	3	17	100
plus de 30 000NF	29	40	9	2	20	100
<u>LOCALISATION</u>						
Région Parisienne	38	44	3	3	12	100
Dordogne	36	33	6	2	23	100

Tableau 23

#### IV - LES ATTRIBUTIONS ANNEXES D'UN REGIME DE RETRAITE

Plusieurs régimes de retraite complémentaire des travailleurs salariés offrent à leurs adhérents un certain nombre de prestations en nature ou en espèces. En nous inspirant de leur action, nous avons posé aux enquêtés les quatre questions suivantes :

- 1) Leur régime de retraite devrait-il consentir des prêts à l'habitat aux retraités ou pré-retraités ?
- 2) Leur régime de retraite devrait-il organiser des loisirs, des vacances pour les retraités ?
- 3) Leur régime de retraite devrait-il disposer d'assistants sociaux dont le rôle serait de conseiller les adhérents sur la préparation de leur retraite ?
- 4) Leur régime de retraite devrait-il être assorti d'un régime de prévoyance étendu, offrant de fortes garanties, telles que : rente de veuve et rente-éducation pour les enfants orphelins ?

Nous analysons successivement les réponses à ces quatre questions.

##### 1) Prêts à l'habitat aux retraités ou pré-retraités

Une forte minorité de personnes enquêtées répond positivement à cette première question. Mais, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, elle ne constitue qu'une minorité. La majorité, qui refuse une telle proposition, est, sans doute, composée de personnes qui sont déjà propriétaires de leur logement ou qui sont conscientes du fait que toute prestation doit être financée, en définitive, par les adhérents au régime. Par contre, la minorité qui l'accepte est sans doute divisée entre ceux qui sont conscients du coût de toute prestation mais qui, estimant la prestation légitime et intéressante, sont prêts à en assumer, au moins en partie, le financement, et ceux qui acceptent comme un dû toute proposition à leurs yeux intéressante.

Nous remarquerons que cette proposition accueille plus de suffrages parmi les personnes jeunes, parmi les adhérents modestes de la CANCAVA, parmi les adhérents parisiens qu'elle concerne davantage puisqu'ils sont plus nombreux à changer de résidence au moment de leur retraite (voir tableau 24, p. 42).

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS CONSIDERENT  
 QUE LEUR REGIME DE RETRAITE DEVRAIT CONSENTIR  
 DES PRETS A L'HABITAT AUX RETRAITES OU PRE-RETRAITES  
 (% en ligne)

	OUI	NON	TOTAL
<u>AGE</u>			
55 ans et plus	42	58	100
de 45 à 54 ans	39	61	100
moins de 45 ans	53	47	100
<u>REGIME</u>			
ORGANIC	41	59	100
CANCAVA	49	51	100
<u>REVENU ANNUEL</u>			
moins de 30 000NF	48	52	100
plus de 30 000NF	43	57	100
<u>LOCALISATION</u>			
Région Parisienne	49	51	100
Dordogne	43	57	100

Tableau 24

## 2) Organisation de loisirs et de vacances pour retraités

Une forte majorité de personnes interrogées souhaiterait que le régime de retraite organise des loisirs et des vacances pour ses retraités. Il est intéressant de noter que cette majorité se renforce au fur et à mesure que l'âge décroît, alors que les personnes les plus âgées sont celles qui devraient être le plus directement concernées par cette proposition. Ce résultat est simplement révélateur du changement du modèle de la retraite envisagée, au cours de ces dernières années - changement qui, certes, a affecté les personnes les plus âgées de notre échantillon, mais qui est beaucoup plus facilement assimilé par les générations plus jeunes. Il y a peu de différence, sur ce point, entre les adhérents à l'ORGANIC et les adhérents à la CANCAVA, les forts et les faibles revenus, les Parisiens et les provinciaux. Remarquons, quand même, que les personnes aisées sont un peu moins souvent favorables à une telle proposition, car elles savent, sans doute mieux que les autres, organiser elles-mêmes leurs loisirs et leurs vacances (voir tableau 25, p. 44).

## 3) Assistants sociaux

La proposition d'une aide technique à la préparation de la retraite est accueillie favorablement par une très forte majorité de personnes enquêtées, sans que les réponses diffèrent significativement selon les différents critères de classification que nous avons retenus. Cela prouve qu'il y a là un problème réel, commun à l'ensemble des petits indépendants, à propos duquel ceux-ci s'étaient d'ailleurs exprimés spontanément au cours de la première enquête par entretiens que nous avons effectuée en 1974 (voir tableau 26, p. 45).

## 4) Régime de prévoyance étendu

L'idée d'associer au régime de retraite un régime de prévoyance étendu fait la quasi-unanimité des personnes interrogées. Il n'y a pas de différence selon l'âge ou selon l'appartenance à l'ORGANIC ou à la CANCAVA. Par contre, les personnes de revenus modestes, les enquêtés de Dordogne, sont plus fréquemment favorables à cette idée que leurs collègues plus aisés ou Parisiens (voir tableau 27, p. 46).

Comme les trois premières propositions peuvent être rattachées à l'aide sociale d'une institution de retraite par répartition, nous n'avons pas demandé aux enquêtés s'ils étaient prêts à payer pour bénéficier des prestations

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS CONSIDERENT  
 QUE LEUR REGIME DE RETRAITE DEVRAIT ORGANISER  
 DES LOISIRS ET DES VACANCES POUR LES RETRAITES  
 (% en ligne)

	OUI	NON	TOTAL
<u>AGE</u>			
55 ans et plus	64	36	100
de 45 à 54 ans	71	29	100
moins de 45 ans	79	21	100
<u>REGIME</u>			
ORGANIC	70	30	100
CANCAVA	73	27	100
<u>REVENU ANNUEL</u>			
moins de 30 000NF	75	25	100
plus de 30 000NF	68	32	100
<u>LOCALISATION</u>			
Région Parisienne	70	30	100
Dordogne	72	28	100

Tableau 25

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS CONSIDERENT  
 QUE LEUR REGIME DE RETRAITE DEVRAIT DISPOSER OU NON  
 D'ASSISTANTS SOCIAUX  
 (% en ligne)

	OUI	NON	TOTAL
<u>AGE</u>			
55 ans et plus	70	30	100
de 45 à 54 ans	79	21	100
moins de 45 ans	76	24	100
<u>REGIME</u>			
ORGANIC	75	25	100
CANCAVA	75	25	100
<u>REVENU ANNUEL</u>			
moins de 30 000NF	73	27	100
plus de 30 000NF	77	23	100
<u>LOCALISATION</u>			
Région Parisienne	78	22	100
Dordogne	72	28	100

Tableau 26

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS CONSIDERENT  
 QUE LEUR REGIME DE RETRAITE DEVRAIT ETRE ASSORTI OU NON  
 D'UN REGIME INVALIDITE-DECES OFFRANT DE FORTES GARANTIES  
 (% en ligne)

	OUI	NON	TOTAL
<u>AGE</u>			
55 ans et plus	88	12	100
de 45 à 54 ans	89	11	100
moins de 45 ans	91	9	100
<u>REGIME</u>			
ORGANIC	91	9	100
CANCAVA	88	12	100
<u>REVENU ANNUEL</u>			
moins de 30 000NF	96	4	100
plus de 30 000NF	83	17	100
<u>LOCALISATION</u>			
Région Parisienne	78	22	100
Dordogne	97	3	100

Tableau 27

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS CONSIDERENT  
 QUE L'EXTENSION DE LEUR REGIME INVALIDITE-DECES  
 DOIT S'ACCOMPAGNER OU NON D'UNE COTISATION SUPPLEMENTAIRE  
 (% en ligne)

	OUI	NON	Ne sait pas	TOTAL
<u>AGE</u>				
55 ans et plus	60	37	3	100
de 45 à 54 ans	52	48	-	100
moins de 45 ans	63	37	-	100
<u>REGIME</u>				
ORGANIC	61	36	3	100
CANCAVA	60	40	-	100
<u>REVENU ANNUEL</u>				
moins de 30 000NF	54	46	-	100
plus de 30 000NF	71	27	2	100
<u>LOCALISATION</u>				
Région Parisienne	55	45	-	100
Dordogne	65	35	-	100

Tableau 28



## V - L'AGE ET LES CONDITIONS DE PASSAGE A LA RETRAITE

En ce qui concerne l'âge de la retraite, nous avons demandé aux enquêtés quel serait, pour eux, d'une part, l'âge idéal de la cessation de l'activité, d'autre part, l'âge auquel ils pensent prendre effectivement leur retraite.

Pour la majorité des indépendants, l'âge idéal de la retraite est 60 ans.

Une minorité pense que l'idéal est de ne pas s'arrêter de travailler. Mais ce modèle passéiste tend à s'estomper : en-dehors de ceux qui en sont encore imprégnés, personne ne désire travailler au-delà de 65 ans.

On notera que les adhérents de la CANCAVA sont plus nombreux que ceux de l'ORGANIC à désirer cesser leur activité professionnelle avant 65 ans (voir tableau 29 ci-dessous).

REPARTITION DES ENQUETES SELON L'AGE  
DE CESSATION D'ACTIVITE QU'ILS JUGENT IDEAL  
(% en ligne)

	55 ans	60 ans	65 ans	70 ans	L'idéal est de ne pas s'arrêter	TOTAL TOTAL
<u>REGIME</u>						
ORGANIC	20	50	16	-	14	100
CANCAVA	14	67	5	-	14	100
<u>LOCALISATION</u>						
Région Parisienne	16	49	8	-	27	100
Dordogne	17	66	12	-	5	100

Tableau 29

A l'âge idéal choisi, s'oppose la réalité d'aujourd'hui ou celle qui semble devoir être la plus probable demain, de telle sorte que plus nombreux sont les enquêtés qui escomptent prendre leur retraite après 60 ans (voir tableau 30 ci-dessous). On sera cependant frappé par le nombre, non négligeable, de ceux qui projettent de cesser complètement leur activité professionnelle vers 55 ou 60 ans.

REPARTITION DES ENQUETES SELON L'AGE  
DE CESSATION D'ACTIVITE QU'ILS PREVOIENT POUR EUX-MEMES  
(% en ligne)

	55 ans	60 ans	65 ans	70 ans	Pas d'arrêt	Impossible de prévoir	TOTAL
<u>REGIME</u>							
ORGANIC	9	30	27	4	7	23	100
CANCAVA	10	27	42	-	13	8	100

Tableau 30

Une très forte majorité de travailleurs indépendants pense que l'idéal serait de s'arrêter de travailler graduellement. La fréquence de cette opinion décroît avec l'âge ; elle est plus importante en province que dans la région parisienne, plus importante pour les adhérents de l'ORGANIC que pour ceux de la CANCAVA ; mais elle ne dépend pas du revenu (voir tableau 31, p. 51).

La réalité sur ce point est, certes, un peu différente. Cependant, les indépendants qui envisagent de diminuer progressivement leur activité professionnelle sont encore très nombreux. Ce projet devient d'ailleurs plus précis et plus fréquent au fur et à mesure que l'âge augmente. Il est plus fréquent en province et pour les bas revenus (voir tableau 32, p. 52).

L'âge de la retraite dépendant de plusieurs autres facteurs, qui contribuent à définir la situation professionnelle et familiale d'un indépendant âgé, nous avons demandé aux enquêtés ce qu'ils feraient si, à l'âge de 65 ans,

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS CONSIDERENT  
 QUE L'IDEAL SERAIT DE TRAVAILLER A TEMPS PLEIN  
 OU DE S'ARRETER GRADUELLEMENT  
 JUSQU'A LA CESSATION DE L'ACTIVITE  
 (% en ligne)

	L'idéal serait de travailler à temps plein	L'idéal serait de s'arrêter graduelle- ment	TOTAL
<u>AGE</u>			
55 ans et plus	33	67	100
de 45 à 54 ans	21	79	100
moins de 45 ans	18	82	100
<u>REGIME</u>			
ORGANIC	16	84	100
CANCAVA	31	69	100
<u>REVENU ANNUEL</u>			
moins de 30 000NF	22	78	100
plus de 30 000NF	21	79	100
<u>LOCALISATION</u>			
Région Parisienne	32	68	100
Dordogne	18	82	100

Tableau 31

REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS ENVISAGENT OU NON  
DE DIMINUER PROGRESSIVEMENT LEUR ACTIVITE PROFESSIONNELLE  
(% en ligne)

	OUI	NON	Ne sait pas	TOTAL
<u>AGE</u>				
55 ans et plus	33	66	1	100
de 45 à 54 ans	57	43	-	100
moins de 45 ans	62	29	9	100
<u>REGIME</u>				
ORGANIC	50	48	2	100
CANCAVA	51	43	6	100
<u>REVENU ANNUEL</u>				
moins de 30 000NF	49	47	4	100
plus de 30 000NF	56	40	4	100
<u>LOCALISATION</u>				
Région Parisienne	46	54	-	100
Dordogne	53	40	7	100

Tableau 32

ils se trouvaient dans différentes situations professionnelles ou familiales :

- 1 - si l'un de leurs enfants reprenait alors leur entreprise,
- 2 - si l'un de leurs enfants avait encore besoin de leur aide financière,
- 3 - s'ils avaient alors l'équivalent de 1 200 francs actuels, par mois, pour vivre,
- 4 - s'il leur était impossible de vendre leur fonds,
- 5 - si, contrairement au cas précédent, ils se trouvaient à la tête d'une entreprise florissante.

Que feraient-ils, dans chacune de ces hypothèses, à supposer que celles-ci aient une probabilité non négligeable de se réaliser ? Continueraient-ils à travailler à temps plein ? à temps partiel ? S'arrêteraient-ils de travailler ?

Certaines hypothèses - en particulier, les hypothèses (1) et (4) - sont souvent peu réalistes, les enquêtés s'estimant alors non concernés par elles, soit qu'ils n'aient pas d'enfants, soit que ceux-ci soient déjà insérés dans la vie professionnelle, soit que leur fonds n'ait aucune valeur marchande, etc.... Cependant, les réponses aux questions posées ne manquent pas d'intérêt. Analysons-les successivement pour chacune des hypothèses envisagées :

Première situation hypothétique : reprise du fonds par un enfant.

Il est assez rare qu'un travailleur indépendant envisage de continuer à travailler à plein temps après 65 ans, dans le cas où l'un de ses enfants reprendrait son entreprise. Par contre, l'idée de travailler alors à temps partiel dans l'entreprise est partagée par une minorité non négligeable d'indépendants. Cette idée devient même majoritaire parmi les adhérents à l'ORGANIC dont le travail est, en général, moins fatigant et qui sont, pour la plupart, plus aisés. Il est clair, par ailleurs, que cette idée est nettement plus fréquente parmi les personnes aux revenus élevés, dans la mesure où cette hypothèse les concerne plus souvent que les personnes aux faibles revenus (voir tableau 33, p. 54).

La région parisienne semble plus souvent concernée par cette hypothèse que la province ; cependant, l'idée d'un travail à temps partiel dans l'entreprise reprise par un enfant est plus fréquente en province. Cela confirme que le modèle moderniste de la retraite est plus prégnant dans la région parisienne, alors que le modèle traditionaliste d'une poursuite de l'activité dans l'entreprise familiale garde ses adeptes en province, les conditions de vie (en particulier, l'absence de transport) s'y prêtant sans doute mieux.

A L'AGE DE 65 ANS, QUE FERAIENT LES ENQUETES  
SI L'UN DE LEURS ENFANTS REPRENAIT LEUR ENTREPRISE  
(% en ligne)

	Continuerait à travailler à temps plein	Travaille- rait à temps partiel	S'arrêterait complètement de travailler	Non concerné	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	6	21	18	55	100
de 45 à 54 ans	4	41	11	44	100
moins de 45 ans	3	50	26	21	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	-	52	18	30	100
CANCAVA	8	25	21	46	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	4	29	16	51	100
plus de 30 000NF	4	47	22	27	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	3	33	31	33	100
Dordogne	5	40	12	43	100

Tableau 33

On pourra noter enfin que le nombre des personnes concernées par cette hypothèse décroît avec l'âge. Cela correspond au fait que, pour les enquêtés jeunes, l'éventualité d'une reprise du fonds par un enfant reste entière, alors que pour les enquêtés plus âgés le choix professionnel des enfants a plus de chances d'avoir déjà été effectué dans une autre perspective. De même, l'hypothèse d'un travail à temps partiel semble un souhait largement partagé par les enquêtés jeunes, mais qui ne peut se réaliser que pour une minorité de petits indépendants.

Deuxième situation hypothétique : nécessité d'aider financièrement un enfant.

L'hypothèse qu'un enfant ait encore besoin de l'aide financière de son père (ou de sa mère) lorsque celui-ci (celle-ci) aura atteint 65 ans, correspond, essentiellement, à l'éventualité d'études supérieures.

Cette hypothèse concerne plus fréquemment les adhérents à l'ORGANIC, les indépendants aux revenus élevés, ainsi que les indépendants jeunes - les plus âgés étant souvent déjà exclus de cette éventualité. Nombreux sont ceux qui continueraient à travailler à plein temps s'ils se trouvaient dans cette situation (voir tableau 34, p. 56). Ce résultat indique la forte solidarité parents-enfants qui existe dans ce groupe social et les constants efforts de promotion sociale qui s'y déploient, sur deux générations successives. Il confirme parfaitement l'analyse des relations intergénérationnelles que nous avons faite dans le précédent rapport.

On remarquera, d'une part, que la volonté d'aider ses enfants est relativement indépendante des revenus ; d'autre part, que si les adhérents à la CANCAVA sont un peu moins nombreux à dire qu'ils continueraient à travailler à temps plein, c'est que leur travail est, en général, plus pénible : ils n'hésiteraient alors pas à continuer à travailler à temps partiel.

On remarquera, enfin, que cette attitude est plus fréquente en province où, comme nous l'avons déjà remarqué, un modèle plus traditionaliste des relations intergénérationnelles prévaut.

A L'AGE DE 65 ANS QUE FERAIENT LES ENQUETES  
SI L'UN DE LEURS ENFANTS AVAIT ENCORE BESOIN  
DE LEUR AIDE FINANCIERE  
(% en ligne)

	Continuerait à travailler à temps plein	Travaille- rait à temps partiel	S'arrêterait complètement de travailler	Non concerné	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	33	15	6	46	100
de 45 à 54 ans	63	15	3	19	100
moins de 45 ans	53	8	24	15	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	59	7	14	20	100
CANCAVA	42	16	10	32	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	49	12	8	31	100
plus de 30 000NF	51	11	16	22	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	36	20	19	25	100
Dordogne	59	7	7	27	100

Tableau 34

Troisième situation hypothétique : revenu équivalant à 1 200 francs actuels par mois.

Cette hypothèse concerne l'ensemble des enquêtés. Ceux qui n'ont pas pris position ont simplement refusé de répondre à la question.

Les réponses sont claires : une très forte majorité d'indépendants continuerait à travailler, surtout à temps partiel, si, à l'âge de 65 ans, elle ne disposait que de 1 200 NF par mois (voir tableau 35, p. 58). Ces résultats révèlent que le niveau d'aspiration des indépendants, en ce qui concerne leurs revenus de retraite, est nettement supérieur à celui de la pension, qu'en général, un indépendant retraité perçoit de son régime de retraite. Aussi leur est-il, très souvent, nécessaire d'opter pour une forme ou une autre d'épargne en prévision de leur vieillesse.

On ne sera pas étonné que les personnes aux revenus élevés répondent, plus souvent que les autres, qu'elles continueraient à travailler à temps plein si, à l'âge de 65 ans, elles ne disposaient que de 1 200NF par mois : la baisse de revenus est d'autant moins facilement acceptée qu'elle est plus importante. Les adhérents de l'ORGANIC, en général plus aisés, se distinguent en ce sens de ceux de la CANCAVA. Enfin, l'aspiration à un revenu de retraite décent est plus fréquente chez les enquêtés jeunes.

Quatrième situation hypothétique : impossibilité de vendre le fonds.

Une forte minorité de travailleurs indépendants ne se sent pas concernée par l'hypothèse de l'impossibilité de vendre son fonds, soit qu'elle considère que le fonds n'a aucune valeur, soit, au contraire, qu'elle pense n'avoir aucune difficulté à le vendre.

Un bon tiers des enquêtés qui espèrent vendre leur fonds, mais qui demeurent dans l'expectative (recrutés surtout parmi les adhérents de la CANCAVA et les personnes disposant de faibles revenus) cesserait toute activité même s'il se trouvait placé devant cette impossibilité.

Les différences, selon l'âge, sont surtout sensibles au niveau du choix entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel (voir tableau 36, p. 59).

A L'AGE DE 65 ANS QUE FERAIENT LES ENQUETES  
S'ILS DISPOSAIENT DE 1 200F. ACTUELS PAR MOIS POUR VIVRE  
(% en ligne)

	Continuerait à travailler à temps plein	Travaille- rait à temps partiel	S'arrêterait complètement de travailler	Non réponse	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	24	46	27	3	100
de 45 à 54 ans	22	56	19	3	100
moins de 45 ans	32	56	9	3	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	32	43	23	2	100
CANCANA	22	58	16	4	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	20	55	20	5	100
plus de 30 000NF	32	53	13	2	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	28	53	14	5	100
Dordogne	26	50	22	2	100

Tableau 35

A L'AGE DE 65 ANS QUE FERAIENT LES ENQUETES  
S'ILS N'AVAIENT PAS PU VENDRE LEUR FONDS  
(% en ligne)

	Continuerait à travailler à temps plein	Travaille- rait à temps partiel	S'arrêterait complètement de travailler	Non concerné	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	27	3	36	34	100
de 45 à 54 ans	7	26	30	37	100
moins de 45 ans	18	9	29	44	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	27	11	30	32	100
CANCAVA	10	12	36	42	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	14	14	35	37	100
plus de 30 000NF	20	11	29	40	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	19	17	33	31	100
Dordogne	17	9	33	41	100

Tableau 36

A L'AGE DE 65 ANS QUE FERAIENT LES ENQUETES  
S'ILS SE TROUVAIENT A LA TETE D'UNE ENTREPRISE FLORISSANTE  
(% en ligne)

	Continuerait à travailler à temps plein	Travaille- rait à temps partiel	S'arrêterait complètement de travailler	Non concerné	TOTAL
<u>AGE</u>					
55 ans et plus	6	18	40	36	100
de 45 à 54 ans	-	26	63	11	100
moins de 45 ans	9	23	62	6	100
<u>REGIME</u>					
ORGANIC	2	14	68	16	100
CANCAVA	8	30	42	20	100
<u>REVENU ANNUEL</u>					
moins de 30 000NF	4	22	45	29	100
plus de 30 000NF	7	22	60	11	100
<u>LOCALISATION</u>					
Région Parisienne	6	31	53	10	100
Dordogne	6	17	55	22	100

Tableau 37



REPARTITION DES ENQUETES SELON QU'ILS CONSIDERENT  
 QUE LE BUT DES REGIMES DE RETRAITE EST D'OBLIGER  
 LES GENS A ETRE PREVOYANT POUR LEURS VIEUX JOURS  
 OU BIEN DE CREER UNE SOLIDARITE ENTRE EUX  
 EN PARTICULIER ENTRE LES GENERATIONS SUCCESSIVES  
 (% en ligne)

	Le but le plus important doit être :			TOTAL
	La prévoyance	La solidarité	Ne sait pas	
<u>AGE</u>				
55 ans et plus	55	36	9	100
de 45 à 54 ans	68	25	7	100
moins de 45 ans	76	18	6	100
<u>REGIME</u>				
ORGANIC	61	27	11	100
CANCAVA	71	25	4	100
<u>REVENU ANNUEL</u>				
moins de 30 000NF	63	33	4	100
plus de 30 000NF	70	19	11	100
<u>LOCALISATION</u>				
Région Parisienne	65	19	16	100
Dordogne	67	31	2	100

Tableau 38

## CONCLUSION

Les résultats que nous avons exposés dans ce rapport confirment ceux que nous avons déjà obtenus lors de l'enquête par entretiens, effectuée en 1974. Ils permettent, de plus, de les préciser et d'accorder une très forte vraisemblance aux hypothèses que ces premiers résultats nous avaient permis de formuler.

Il est bien clair, aujourd'hui, que l'aspiration majeure des travailleurs indépendants est de se voir accorder les droits des salariés en matière de retraite et, pouvons-nous ajouter, en matière de sécurité sociale et de fiscalité. Telle est, brièvement formulée, leur revendication principale, qui permet de mesurer le chemin parcouru depuis 1946. Les mentalités ont évolué depuis ce temps d'immédiat après-guerre où bien peu nombreux étaient, parmi les indépendants, les partisans de l'entrée de leur catégorie dans le régime de sécurité sociale qui était alors mis en place. Cependant, l'acceptation d'une certaine forme d'organisation ne signifie pas que l'individualisme ait complètement disparu. Les petits indépendants restent des hommes qui croient à l'idée de promotion sociale par l'entreprise individuelle et qui vivent tendus par un projet dont le terme dépasse leur propre vie puisqu'il s'agit alors de la réussite sociale de leurs enfants. Aussi, n'est-il pas étonnant que le but qu'ils assignent à un régime de retraite est plus souvent la prévoyance que la solidarité (voir tableau 38, p. 62).

En conséquence, et compte tenu des différentes opinions dont nous avons rendu compte, toute réforme de leur régime de retraite devrait être prudente, d'autant plus prudente et plus nuancée que les travailleurs indépendants



